



# 43ème jour de grève au Mont-Saint-Michel Où en sommes-nous ?

## Les personnels toujours autant mobilisés

Lundi 15 juillet les personnels de l'abbaye du Mont-Saint-Michel ont entamé leur 43ème jour consécutif de grève. Après avoir fermé le monument pendant trois jours (du 8 au 10 juillet) pour marquer leurs détermination, les personnels ont pris le parti d'ouvrir de nouveau gratuitement afin de ne pas pénaliser le public. Malgré les nombreux atermoiements, la négociation avance (lentement mais sûrement) et d'ores et déjà un certain nombre d'engagements ont été obtenus :

## Les propositions du syndicat mixte du 1er juillet

- Départ dédié depuis les parkings
- Dépose dédiée au pied du Mont sous réserve de grande marée, de travaux, d'impossibilité de manœuvrer la navette...
- Principe d'un véhicule dédié aux personnels (public et privé) et à la population du Mont uniquement en période de pointe
- 18 départs de navettes dédiées par jour
- Pour une durée de 3 mois (22 juillet-22 octobre)

## Les propositions du Ministère via le CMN du 8 juillet

- 24 départs dédiés par jour **en période de pointe comme en période creuse** (avec une navette par heure de 11 heures à 16 heures)

## ...Et la CGT a obtenu

- Une garantie de service incluant la dépose au pied du Mont sauf circonstance exceptionnelle dûment constatée à la fois par le syndicat mixte (collectivités) et le CMN
- Une 25ème navette supplémentaire pour le créneau de 17H20
- Un processus d'évaluation partagé qui devra analyser la fréquentation effective des navettes et l'adaptation du type de véhicule (retour au micro-bus si besoin)
- Un processus de concertation dès l'automne pour la basse saison
- Un processus de concertation constant pour préparer la haute saison 2014.

**Les personnels sont toujours en attente de l'arrêté préfectoral qui doit autoriser la circulation des navettes dédiées et la dépose au pied du Mont. En outre une négociation devra s'ouvrir dans les plus brefs délais afin de mettre en place des mesures compensatoires en terme de temps et d'organisation du travail afin de prendre en compte la pénibilité du site et la dégradation des conditions de travail consécutive à ces conditions d'accès.**

**Transdev-Véolia n'as plus qu'à s'exécuter, car pour la CGT, c'est l'État, via ses représentants en Région (Préfets) et ses collectivités (syndicat mixte) qui doivent être les garants de ces engagements.**